



N° 66/2021



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie,
LHERMENIER Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER**
Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël **MOINET**), **GRATON** Sabrina, **SIGNAT** Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, **DOUBLET** Michel, **MICHAUD** Jacky (pouvoir à Béatrice **BOISSEAU**), **VIDAL** Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël **MOINET**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Considérant que le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE), conclus pour la période 2020-2026, pour accompagner la relance dans les territoires,

Considérant que la Communauté de Communes s'est engagée à déterminer le périmètre de cette nouvelle contractualisation avec l'Etat à l'échelle de l'EPCI,

Considérant que les actions définies dans les CRTE doivent s'inscrire dans un modèle de développement écologique, associé à une volonté de simplification de l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat, les CRTE regroupent dans un contrat unique les dispositifs existants (Plan de relance, Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT), Dotation à l'investissement Local (DSIL), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)...),

Considérant que les Préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les collectivités d'ici la fin juin, début juillet 2021, à minima avec au préalable un protocole d'engagement,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil Communautaire la première version du projet de territoire élaboré avec le soutien du cabinet de conseil Ernst and Young, accompagnement pris en charge par l'ANCT, ainsi que la fiche action type, qui seront annexés au CRTE formalisé.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour :

017-241760517-20210610-05_20210610

Reçu le 22/06/2021

signer le contrat CRTE avec l'Etat

- valider le principe de signature d'un protocole d'engagement préalable au CRTE,
- Valider la proposition de projet de territoire CRTE,
- Signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président


COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-67_2021BIS-DE
Regu le 22/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

PETITES VILLES DE DEMAIN (SAINT-PORCHAIRE ET PONT L'ABBE D'ARNOULT)

Vu le CGCT,

Considérant que Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a lancé officiellement le 1^{er} octobre 2020 le programme « Petites Villes de Demain » disposant d'un budget de 3 milliards d'euros, et qui s'adresse aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et qui connaissent un certain nombre de vulnérabilité,

Considérant que les territoires retenus au titre de ce programme représentent près de 1600 communes, Monsieur le Président rappelle que les communes de Saint-Porchaire et Pont l'Abbé d'Arnoult sont retenues au titre de « Petites Villes de Demain »,

Considérant que le dispositif permettra d'identifier des projets structurants pour les deux communes qui s'inscriront dans les axes de développement communautaires définis dans le CRTE,

Considérant qu'après accord de l'Etat et l'ANCT, il conviendra de recruter à l'échelle des 2 communes, un chargé de mission pour la mise en place du dispositif, la recherche des financements des projets identifiés, la coordination avec la Communauté de Communes et l'animation des comités de pilotage et techniques.

Considérant que la Communauté de Communes est signataire de la convention d'adhésion,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil Communautaire pour signer la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain ».

017-2411481 / 24114117
Recu le 22/06/2021

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président


Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

INCLUSION NUMERIQUE

Considérant l'enjeu national prioritaire de l'inclusion numérique,

Considérant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Charente-Maritime en janvier 2020, et l'engagement de la collectivité a développé l'accès aux droits vers la population du territoire de Cœur de Saintonge,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président sur la mise en place d'un groupe de travail concernant l'inclusion numérique dont Nadège Louassier, déléguée communautaire a la charge du suivi, sur la nécessité d'effectuer un diagnostic afin de mesurer le niveau des besoins numériques de la population,

Considérant la présentation de Madame Nadège Louassier concernant la création et diffusion d'un questionnaire à ce sujet à la fois numériquement et par le biais du journal communautaire dont l'échéance est fixée au 15 juillet 2021,

Considérant l'engagement de l'Etat a soutenir le recrutement d'un conseiller numérique durant une période de deux ans, à hauteur de 50 000 €,

Considérant le quota limité de postes de conseillers numériques attribué pour la Charente-Maritime, et que l'ensemble des EPCI du Département ont déjà sollicité les services de l'Etat en ce sens,

NO. PREFERENCIEL
017-241700517
Regu le 22/06/2021

Dans ce contexte, Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour :
Postuler à l'AMM (Appel à Manifestation d'Intérêt) conseiller numérique,
lancer la phase de recrutement du futur conseiller numérique,
Signer l'ensemble des documents et contrats afférents à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-69_2021-DE
Reçu le 02/07/2021

N° 69/2021



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAIEAU Stéphane, MOINET Mikael, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikael MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26
Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikael MOINET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LES VISITEURS DE PANLOY – PORT D'ENVAUX – 1 500 €
SYNDICAT D'INITIATIVE – PONT L'ABBE D'ARNOULT – 500 €
SYNDICAT D'INITIATIVE – PONT L'ABBE D'ARNOULT – 500 €
ASSOCIATION LÉZART À CASQUETTE – NIEUL LES SAINTES – 800 €
AERO MODEL CLUB - PONT L'ABBE D'ARNOULT – 1 000 €
LES SAPEURS DU DESERT – LE 4L TROPHY 2022 – MAROC – 500 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

Cœur de Saintonge
communauté de communes
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUCAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie,
LHERMENIER Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude,
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER**
Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël **MOINET**), **GRATON** Sabrina, **SIGNAT** Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, **DOUBLET** Michel, **MICHAUD** Jacky (pouvoir à Béatrice **BOISSEAU**), **VIDAL** Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël **MOINET**

VOIRIE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MATERIEL VERS LES COMMUNES

VU les statuts de la Communauté de Communes est notamment l'article 2.2-4 relatif à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

Considérant la mise à disposition vers les communes membres de matériel d'entretien de voirie de manière récurrente pour l'exercice de cette compétence dans le périmètre communal,

Considérant que l'ensemble de ce matériel est répertorié dans l'inventaire communautaire,

Afin de régulariser administrativement l'ensemble de ses mises à disposition, Monsieur le Président soumet aux membres du conseil une convention de mise à disposition de matériel permettant le transfert dans le patrimoine communal une fois l'amortissement effectué.

Voir Document annexe

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
 M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
 Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
 LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
 Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
 GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
 Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
 ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

SYNDICAT DE LA VOIRIE

Par délibération du 31 mars 2021, à l'unanimité de ses membres, le Syndicat de la Voirie a approuvé la modification de ses statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

- Le Conseil Départemental
- La CARO
- La CARA
- La CDA de Saintes
- La CDC de haute-Saintonge
- La CDC du bassin de Marennes
- La CDC des Vals de Saintonge
- La ville de Rochefort
- La SIVU Burie-Bercloux-Ecoyeux
- Le SIVOM Barzan - Chenac saint Seurin d'Uzet
- Le SIVOM Migron-Le Seure-Villars les Bois
- Le SIVOM Saint-Césaire-Saint Bris des Bois
- Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu

Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie » dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

- Voirie et pluvial
- Développement économique
- Développement touristique, infrastructure et développement, modes de déplacements doux.

La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :

- Pour les communes de moins de 15 000 hbts : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - o Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 hbts : 1 délégué titulaire.
 - o Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 hbts de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
- Pour les communes de 15 000 hbts et plus, les EPCI :
 - o Désignation de 2 délégués titulaires
- Pour le Conseil Départemental :
 - o Désignation d'un délégué titulaire

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Communautaire :

Vu le CGCT, notamment ses articles L.5211-18, L.5211-20 et L.5721-1 et suivants

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la représentativité portée dans de nouveaux statuts du Syndicats de la Voirie modifie comme suit, la représentativité de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge :

2 délégués titulaires (au lieu de 3) disposant chacun de deux délégués suppléants :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants 1 | Délégués suppléants 2 |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Jean-Claude GRENON | Gérard GANDAUBER | Jacky MICHAUD |
| Alexandre SCHNEIDER | Philippe GACHET | Patrick VIDAL |

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-71BIS_2021-DE
Regu le 05/08/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUCAULA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie,
LHERMENIER Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude,
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER**
Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **GRATON** Sabrina, **SIGNAT** Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, **DOUBLET** Michel, **MICHAUD** Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), **VIDAL** Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

DELIBERATION RECTIFICATIVE - DELIB 71-2021 SYNDICAT DE LA VOIRIE

Par délibération du 31 mars 2021, à l'unanimité de ses membres, le Syndicat de la Voirie a approuvé la modification de ses statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

- Le Conseil Départemental
- La CARO
- La CARA
- La CDA de Saintes
- La CDC de haute-Saintonge
- La CDC du bassin de Marennes
- La CDC des Vals de Saintonge
- La ville de Rochefort
- Le SIVU Brizambourg-Bercloux-Ecoyeux
- Le SIVOM Barzan - Chenac saint Seurin d'Uzet
- Le SIVOM Migron-Le Seure-Villars les Bois
- Le SIVOM Saint-Césaire-Saint Bris des Bois
- Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu

Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie » dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans

917-24
017-24
Regu le 05/08/2021

- Développement économique
- Développement touristique, infrastructure et développement, modes de déplacements doux.

La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :

- Pour les communes de moins de 15 000 hbts : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - o Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 hbts : 1 délégué titulaire.
 - o Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 hbts de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
- Pour les communes de 15 000 hbts et plus, les EPCI :
 - o Désignation de 2 délégués titulaires
- Pour le Conseil Départemental :
 - o Désignation d'un délégué titulaire

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Communautaire :

Vu le CGCT, notamment ses articles L.5211-18, L.5211-20 et L.5721-1 et suivants

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la représentativité portée dans de nouveaux statuts du Syndicat de la Voirie modifie comme suit, la représentativité de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge :

2 délégués titulaires (au lieu de 3) disposant chacun de deux délégués suppléants :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants 1 | Délégués suppléants 2 |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Jean-Claude GRENON | Gérard GANDAUBER | Jacky MICHAUD |
| Alexandre SCHNEIDER | Philippe GACHET | Patrick VIDAL |

- Approuve à l'unanimité l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- Approuve à l'unanimité les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ADHESION ADIL 17

Considérant que l'association ADIL 17, Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime a pour mission d'offrir au public en un seul lieu, une information neutre et complète sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la cotisation 2021 à ADIL 17 pour un montant de 1 244 € (0.07€X 17 775 habitants).

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-73_2021-DE
Regu le 24/06/2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ADHESION CDIFF

Considérant que le Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille (CIDFF) est une association loi 1901 existant depuis 1982 dont les missions visent à briser l'isolement, la solitude en particulier des femmes victimes, mais également des familles ou des hommes. L'association écoute, informe notamment sur les droits, oriente gratuitement confidentiellement et accompagne les personnes dans leurs démarches pour trouver des solutions face à des situations difficiles.

Considérant la synthèse suivante transmise par Madame Signat, déléguée communautaire en charge de la Santé, qui a rencontré les porteurs du projet de cette association :

Il est à retenir les domaines d'intervention :

- Accès aux droits – service juridique (Permanence le vendredi de 14h à 17h30 05.46.41.18.86)
- Les groupes de paroles de femmes victimes (La Rochelle et Saintes)
- Le Point d'Ecoute Psychologique (05.46.41.18.86)
- L'aide aux victimes (notamment d'infraction)
- ADLI (Agent de Développement Local pour l'Intégration) – lutter contre les discriminations liées à l'immigration (rompre l'isolement, sensibiliser et accompagner leur intégration)
- Le Microcrédit Poitou-Charentes – pour les personnes exclues du système bancaire traditionnel. (05.46.41.18.86)

Afin de soutenir cette démarche importante et nécessaire auprès des femmes et des familles,
Monsieur le Président propose de soutenir l'association en adhérant pour l'année 2021 et en
octroyant une subvention d'un montant de 750 €.

017-24 57 15 53
Reçu le 24/06/2021

Adopté à l'unanimité.
A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-74_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26
Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ADHESION CHARENTE-MARITIME INITIATIVE

Considérant que l'association Charente-Maritime Initiative a pour mission de faciliter la création, la reprise ou le développement des entreprises sur le département de la Charente-Maritime, notamment renforcer les fonds propres insuffisants des porteurs de projets par des prêts d'honneurs, à taux 0 et sans garantie de 5 000 € à 40 000 € permettant ainsi d'obtenir un financement complémentaire,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la cotisation 2021 à Charente-Maritime initiative pour un montant de 2 500 €.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie,
LHERMENIER Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude,
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER**
Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël **MOINET**), **GRATON** Sabrina, **SIGNAT** Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, **DOUBLET** Michel, **MICHAUD** Jacky (pouvoir à Béatrice **BOISSEAU**), **VIDAL** Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël **MOINET**

CONVENTION A17

Considérant l'engagement de la collectivité dans l'insertion par le travail, la Communauté de Communes sollicite A17 pour réaliser des travaux d'entretien et de restauration sur des espaces publics de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et des communes membres,

Afin de pouvoir maintenir la coopération entre les 2 structures, Monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil l'autorisation de signer une convention annuelle pour maintenir l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi sur notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

CONVENTION SAINT-FIACRE

Considérant l'engagement de la collectivité ans l'insertion par le travail, la Communauté de Communes sollicite l'association d'insertion par le travail « Saint-Fiacre » pour réaliser des travaux d'entretien et de restauration sur des espaces publics de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et des communes membres,

Afin de pouvoir maintenir la coopération entre les 2 structures, Monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil l'autorisation pour signer une convention annuelle nécessaire à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi sur notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

BUREAU INFORMATION JEUNESSE – CONVENTION MISSION LOCALE

Vu les statuts de la collectivité en date du 29 août 2019 et la compétence Enfance – Jeunesse,

Considérant l'engagement historique de la Mission Locale pour l'accompagnement des jeunes sur le territoire de la collectivité et l'action « Information jeunesse » (IJ) déployée sur l'ensemble du territoire Saintais et Saintongeais,

Considérant les besoins identifiés du publics adolescents et jeunes (16-25 ans) sur notre Communauté de Communes, la Mission Locale accompagne depuis plusieurs mois à l'élaboration de cette action au cœur de notre territoire,

Considérant que le travail technique sur ce sujet a abouti à la création d'une convention de partenariat afin de déployer dès cette année 2021, « l'information jeunesse » au plus proche des jeunes de la Communauté de Communes,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil Communautaires pour signer cette convention concernant l'Information jeunesse pour un montant de 4 390 €.

ÀR PREFECTURE

017-24 10505 1701091078_2021B15-DE
Reçu le 22/06/2021

Adopté à l'unanimité.
A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président


COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

CONVENTION MISSION LOCALE : AVENANT CONVENTION 2021

Vu les statuts de la collectivité en date du 29 août 2019 et la compétence Enfance – Jeunesse,

Considérant l'engagement historique de la Mission Locale pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la collectivité,

Considérant la Convention territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF en janvier 2020,

Considérant l'engagement de la collectivité sur l'accès aux droits, aux services (création de l'espace France services en janvier 2021) et la construction d'une offre d'accompagnement à la mobilité,

Considérant les besoins identifiés de jeunes (16-25 ans) issus du territoire et suivis par la Mission Locale concernant des difficultés de transports, notamment dans le cadre du retour à l'emploi ou à la formation,

Considérant le travail collaboratif du coordonnateur CTG avec le directeur de la Mission Locale pour établir une annexe à la convention 2021 autorisant la Communauté de Communes à mettre à disposition gracieusement de la Mission Locale une partie de ses équipements, scooters électriques et vélos électriques, pour favoriser les déplacements des jeunes suivis par la structure,

AR PREFECTURE

017-24
Recu le 18/06/2021

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer l'annexe à la convention 2021

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-79_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

GALAXIE DES PIERRES LEVEES : CONVENTION D'ANIMATION TRIPARTITE : DEPARTEMENT / ASSOCIATION / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le projet de la Galaxie des Pierres Levées est arrivé à la phase de réalisation des travaux. La CdC est maître d'ouvrage ainsi que maître d'ouvrage déléguée pour le compte du Département de la Charente-Maritime. Le Syndicat accompagne la CdC depuis la fin de l'étude de faisabilité jusqu'à sa mise en œuvre et suivra l'ensemble du chantier qui devrait être livrable fin d'année 2021.

La phase travail ayant été effectuée, l'ensemble des porteurs de ce projet (L'association Les Lapidiales, le Département 17 ainsi que la CDC) ont travaillé durant plusieurs réunions à l'élaboration d'une convention de fonctionnement, définie comme « convention d'animation ».

Cette convention rend compte des engagements du Département à gérer le site avec du personnel permanent notamment dans l'accueil de groupes scolaires par exemple, également la part associative avec l'animation du lieu (sculptures, résidence sur place, visites guidées, animations ...) ainsi qu'une partie entretien gérée par la CDC.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer cette convention d'animation tripartite.

AR PREFECTURE

017-24 01 05 05 2021-DE
Reçu le 24/06/2021

Adopté à l'unanimité.
A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président


COEUR DE SAINTONGE
Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieuil-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis
Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

GALAXIE DES PIERRES LEVEES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES PIERRES, SOCLES ET INSTALLATION

Pour rappel, le projet de la Galaxie des Pierres Levées comporte une phase marché public concernant l'acquisition de pierres (dites d'attentes) et de socles ainsi que leur installation.

Ce marché a fait l'objet d'une publicité et deux entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 9 juin, et a permis d'analyser les offres concernant la fourniture, le transport et l'installation des pierres et socles.

Suite à cette analyse, les membres de la commission proposent de notifier un marché sans suite car 21% au-dessus du budget défini dans le plan de financement.

Pour rappel, le travail prévisionnel avait permis de définir un plan de financement prévisionnel de 420 000 € HT pour l'acquisition des pierres, des socles et de leur installation.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de retenir la proposition de la commission de considérer le marché sans suite sur le critère dit « inacceptable » L.2152-3 du code de la commande publique et de relancer l'appel d'offres dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-81_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis
Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

CONSULTATION PROJET SCENOGRAPHIE ABBAYE DE TRIZAY

Vu la délibération n° de décembre 2020 concernant le plan de financement d'un projet scénographie à destination de l'Abbaye de Trizay,

Considérant la réalisation d'une consultation auprès de 3 prestataires pour l'étude du parcours et la coordination de la scénographie de l'abbaye de Trizay et la vallée de l'Arnoult, Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les propositions suivantes :

Proposition n°1 : Isabelle FOURCADE, architecte scénographe

Maitre de conférence en histoire de l'art médiéval à l'université Bordeaux Montaigne qui assure la coordination scientifique de l'abbaye. **Montant :** 14 500 € TTC

Proposition n°2 : Hervé BEAUDOUIN Benoit ENGEL ARCHITECTES

Cabinet d'architecture qui a réalisé la boutique en 2018 et actuellement le projet de salle d'événementiels. **Montant :** 27 000 € TTC

Proposition n°3 MAGENTA SARL

Agence spécialisée sur la valorisation de sites et espaces touristiques **Montant :** 19 800 € TTC

Monsieur le président propose de retenir la proposition n°1 d'Isabelle FOURCADE pour 14 500 euros.

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-81_2021-DE

Recu le 04/06/2021
Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président


Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

MOBILITE DOUCE : CONSULTATION ECO-COMPTEUR FLOW VELO

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes aux projets d'aménagement de l'itinéraire de la Flow vélo sur notre territoire,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement et de solliciter les différents partenaires pour l'implantation d'un Eco compteur :

| PLAN DE FINANCEMENT ECO COMPTEUR "FLOW VELO" | | |
|--|---|-------------------|
| COLLECTIVITE | Communauté de Communes Cœur de Saintonge | |
| Nature de l'opération | Implantation d'un eco compteur sur la Flow vélo | |
| Cout de l'opération HT | 5 990.00 € | |
| Plan de financement | % | Montant |
| Conseil départemental | 55 | 3 294.50 € |
| Région Nouvelle Aquitaine | 25 | 1 497.50 € |
| CDC Cœur de Saintonge | 20 | 1 198.00 € |
| TOTAL | 100 | 5 990.00 € |

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-82_2021SIS-DE

Recu le 22/06/2021
Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président


Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-83_2021BIS-DE
Regu le 22/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

TRAVAUX D'ENTRETIEN FLOW VELO

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement pour des travaux d'entretien de la Flow vélo sur les communes de Crazannes et La Vallée.

| PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ENTRETIEN " FLOW VELO" | | | |
|---|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| OBJETS | TTC | OBJETS | HT |
| REHABILITATION LA VALLEE -La rivière | 4 937.50 | Département Charente maritime 50% | 3 890.00 |
| REHABILITATION CRAZANNES-rue de la fontaine - chemin de la garennne | 2 842.50 | CDC Cœur de Saintonge | 3 890.00 |
| TOTAL HT | 7 780.00 | TOTAL HT | 7 780.00 |

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 CŒUR DE SAINTONGE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis
Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ACQUISITION 2 MINIBUS : LANCEMENT MARCHE DE TYPE MAPA

Considérant l'exposé de Monsieur le Président **rappelant aux membres du Conseil** que la flotte de minibus favorisant les déplacements des jeunes et enfants dans le cadre associatif, sportif et de loisirs (centres de loisirs, secteur jeunesse...) est vieillissante et qu'il convient de commencer un programme de renouvellement,

Considérant l'analyse du besoin a 2 nouveaux équipements de type minibus (9 places),

Considérant la demande d'investissement vers la CAF pour ce nouvel investissement,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation pour lancer un marché d'acquisition de deux minibus rallongés thermiques.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-85_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis
Excusés : Mmes BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

TOURISME : TAXE DE SEJOUR

VU les statuts de la Communauté de Communes du 29 août 2019, notamment l'article 2.1-2 relatif à la compétence « Actions de développement économique – promotion du tourisme »,

Considérant l'instauration de la taxe de séjour sur la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2019,

Considérant que le Conseil Départemental de Charente Maritime, par délibération en date du 18 décembre 2009 a mis en place la taxe additionnelle qui est fixé à 10 %,

Considérant la synthèse de la commission tourisme du 28 avril 2021 par Monsieur Patrick Poch, délégué communautaire chargé du tourisme,

Considérant l'évolution du cadre réglementaire,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition des membres de la commission tourisme :

- Passage du taux de 2% à 3% pour les hébergements non classés et création d'une nouvelle classification hébergement collectif.

Tarifs de la taxe de séjour en annexe.

AP PREFECTURE

017-24 Adopté à l'unanimité_2021-DE
Resn le 24/06/2021
A Saint-Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président


Coeur de Saintonge
communauté de communes
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-86_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUCAUYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie,
LHERMENIER Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude,
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER**
Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis
Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **GRATON** Sabrina, **SIGNAT** Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, **DOUBLET** Michel, **MICHAUD** Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), **VIDAL** Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. **Mikaël MOINET**

TOURISME : CREATION REGIE DE RECETTE TAXE DE SEJOUR
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 88 2016

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2016 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 décembre 2016 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service Tourisme de le Communauté de Communes Cœur de Saintonge

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Communauté de Communes – Place Eugène Bézier 17250 SAINT PORCHAIRE

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

1° Taxe de séjour :

AR PRÉFECTURE 2° Toutes recettes inhérentes à l'activité du service ;

017-241700517-20210610-66_2021-0E
Reçu le 24/06/2021

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Chèques ;
- 2° : Numéraires ;
- 3° : Virements ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager de : reçu, facture, ticket ou formule assimilée, quittance

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public.

ARTICLE 6 : Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 7 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver n'est pas limité

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public tous les versements de l'encaisse et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les versements éventuellement en cours de mois, et, au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le régisseur - percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 – Le Président de la Communauté de Communes et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-87_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

TOURISME : EXONERATION PARTIELLE DES ORDURES MENAGERES SECTEUR TOURISTIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2333-76,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 4 et 19,

VU les statuts de la Communauté de Communes est notamment l'article 2.2-5 relatif à la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu la délibération n°33-2020 relative à l'exonération partielle des ordures ménagères,

Considérant la situation de crise sanitaire installée depuis mars 2020, et comme durant l'année précédente, avec la volonté de soutenir le secteur touristique très touché par cette situation,

Considérant que la suspension d'activité due aux périodes de confinement et de couvre-feu, a entraîné l'arrêt de la production de déchets de la part de ces établissements,

Considérant qu'il n'y a donc pas eu la nécessité pour le service d'enlèvement des déchets ménagers d'assurer la collecte auprès de ces établissements,

Considérant également que la durée de suspension d'activité a été variable selon le type d'établissement concerné,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'exonérer du paiement du forfait de la redevance, au prorata temporis, comme suit :

- Pour les entreprises relevant des secteurs du tourisme, hôtellerie, café et restauration,
discouter
- 017-241700517
Regu le 24/06/2021
- 2021-DE
- o 2 mois pour 2020 (novembre décembre)
 - o 5 mois pour l'année 2021 (janvier à mai)
- la liste des entreprises répondant aux critères est annexé à cette présente délibération

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président



Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-88_2021BIS-DE
Reçu le 21/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

POLITIQUE CULTURELLE : PEAC, SOLLICITATION DU SOUTIEN DRAC ANNEE 2021-2022

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la circulaire Interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 instituant le parcours d'Education artistique et culturelle de l'enfant,

Considérant l'engagement de la collectivité depuis septembre 2016 dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à la culture et aux arts à travers la mise en place de Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) en partenariat avec la Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC), l'Education Nationale et le Pays de Saintonge Romane.

Considérant le soutien de la DRAC à hauteur de 25 000 € par année scolaire pour une dépense engagée par la collectivité identique à ce montant,

Considérant les bilans positifs de la convention portant sur les années 2017 à 2020,

A ce titre, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- D'approuver la poursuite d'une politique de parcours PEAC par la Communauté de Communes adossée à la politique éducative,
- De contractualiser sur 3 ans avec tous les partenaires susnommés

D'adopter une co-coordination entre la Communauté de Communes et la chargée de mission animation recrutée à l'échelle des 3 EPCI composant le Pays de Saintonge

AR PRESTATION
 017-241700517-2021
 Romanes_2021BIS-DE
 Reçu le 21/06/2021

D'inscrire les dépenses au budget principal

- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier la nouvelle convention pluriannuelle portant sur les années 2020 à 2023

Monsieur le Président soumet également au membre du Conseil les propositions de parcours PEAC pour l'année 2021-2022 ci-dessous :

| PARCOURS | PUBLIC ET NB | ARTISTE + THEMATIQUE | BUDGET prévisionnel |
|--|---|--|---|
| PETITE ENFANCE | RAM, crèche, halte-garderie, LAEP | Manipulation d'objet. Spectacle de la compagnie Comme dans les | 5 500€ |
| MFR de Pont l'Abbé d'Arnoult | 4èmes, 3èmes et BAC PRO de la MFR + enseignants | Activité plastique : décoration de la MFR | 3 000 € |
| Parcours Collège | Tous les 5èmes du collège (env. 125 élèves) Les enseignants dont la référente culture | A la découverte de l'Art Roman Création d'une fresque en mosaïque | 12 000€ |
| Du spectacle plein les mirettes | Cycle 2 CP-CE1-CE2 Accompagnateurs Représentation Familiales 250 50 enseignants formés | Eveil musical avec Julie de Oliveira Formation avec l'Education Nationale | 14 500€ |
| Un appel à projets pour attribuer des aides aux porteurs de projet EAC de la CDC | Ecoles niveau cycle 1, cycle 2, centres de loisirs, secteur jeunes, projet CLAS du collège et des écoles. | Mise en lien entre ces structures éducatives et les structures et artistes, prioritairement issues du territoire de la CDC, proposant des actions culturelles alliant pratique, diffusion et formation culturelle. 2 appels à projets pour la Galaxie des Pierres Levées ; 2 secteur jeunesse, 1 inter centre | 15 000 € 10 projets à 1 500 € environ |
| TOTAL prévisionnel | 1 300 enfants / jeunes 200 parents / adultes 80 professionnels | 5 parcours en 2020-2021 | 50 000€ dont 25 000 € CDC + 25 000 DRAC |

Adopté à l'unanimité
 A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 COEUR DE SAINTONGE
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-89_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain **BARREAUD**, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie,
LHERMENIER Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude,
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER**
Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis
Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël **MOINET**), **GRATON** Sabrina, **SIGNAT** Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, **DOUBLET** Michel, **MICHAUD** Jacky (pouvoir à Béatrice **BOISSEAU**), **VIDAL** Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël **MOINET**

POLITIQUE CULTURELLE : PROJET « ARCHEOLOGIE AU PIED DES EGLISES – PAYS DE SAINTONGE ROMANE »

VU les statuts de la Communauté de Communes, notamment la compétence « enfance-jeunesse »,

Considérant l'engagement de la collectivité dans le développement de l'accès à la culture en zone rurale à travers différents dispositifs et soutiens tel que le PEAC (Drac),

Considérant la proposition du service **Archéologie** du Département de la Charente-Maritime et du Pays de Saintonge Romane, dont la collectivité est membre, d'animation d'un atelier pédagogique pour les scolaires autour de l'archéologie à l'occasion d'une exposition réalisée par le service d'archéologie départementale, intitulée « l'archéologie au pied des églises »,

Considérant que La commune de Port d'Envaux sera la première à accueillir cette exposition de juillet à septembre 2021,

Considérant que le 24 septembre, le Pays de Saintonge Romane, proposera des ateliers animés par une archéologue départementale, un archéologue doctorant et un artiste plasticien à destination de 4 classes du territoire, dont la majeure partie est prise en charge par le Pays de Saintonge Romane permettant un accès gratuit.

Monsieur le Président informe de la demande de participation du Pays de Saintonge Romane concernant la prise en charge de l'artiste plasticien (Benoit Hapiot) pour 550 € TTC ainsi que la prise en charge du transport des scolaires pour un coût prévisionnel d'environ 200 € TTC par école.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil cette demande de soutien concernant ce projet culturel et patrimonial à destination des enfants du territoire.

DE PREFECTURE

017-241700517-20210610-89_2021-GE
Reçu le 24/06/2021

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-90_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude ,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis
Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative suivante :

| DEPENSES INVESTISSEMENT | | | RECETTES INVESTISSEMENT | | | Commentaires |
|-------------------------|---|------------------|-------------------------|--|------------------|--------------|
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 3 815.99 | 021 | Prélèvement de la section fonctionnement | 65 815.99 | |
| 2151-52 | Voirie Plassay | 56 000 | | | | |
| 2151-60 | Voirie Trizay | 6 000 | | | | |
| TOTAL | | 65 815.99 | TOTAL | | 65 815.99 | |
| DEPENSES FONCTIONNEMENT | | | RECETTES FONCTIONNEMENT | | | Commentaires |
| 023 | Virement à la section invest | 65 815.99 | | | | |
| 678 | | - 65 815.99 | | | | |
| TOTAL | | 0 | TOTAL | | 0 | |

Adopté à l'unanimité
A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-91_2021-DE
Reçu le 24/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis

Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

PERSONNEL : VACATAIRE – ETE 2021 – SECTEUR JEUNESSE

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Pour cela, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil de recruter des vacataires pour effectuer des activités d'animation au Secteur Jeunesse pour l'année 2021.

Il est proposé également aux membres du Conseil que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 35€ par journée travaillée pour les animateurs non titulaires d'un BAFA
- sur la base d'un forfait brut de 55€ par journée travaillée pour les animateurs titulaires d'un BAFA

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-92_2021BIS-DE
Regu le 22/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis
Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

MOBILITE

Dans le contexte de la CTG, et afin de toucher un public plus large que celui identifié par la mission locale, Stéphane Gomez travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une convention avec le centre social Boiffiers-Bellevue sur Saintes, dont la mission départementale de mobilité sociale vers le public RSA s'étend jusqu'à notre territoire. Afin de leur permettre d'avoir les moyens de mettre en œuvre cet accompagnement, une convention d'objectif et de moyen expérimentale pour l'année 2021 a été élaborée entre nos deux structures avec notamment une mise à disposition de matériel de mobilité (1 à 2 scooters électriques selon les besoins et demandes traitées).

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer et appliquer cette convention.

Adopté à l'unanimité
A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-93_2021-DE
Recu le 24/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis
Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ACQUISITION VEHICULE UTILITAIRE POLYVALENT

Considérant l'exposé de Monsieur le Président rappelant aux membres du Conseil que le véhicule utilitaire électrique de type berlingo est arrivé à terme de sa location en mars 2021,

Considérant l'existence du besoin pour un véhicule utilitaire polyvalent de type ludospace,

Considérant la demande de soutien vers la CAF pour ce nouvel investissement,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation pour lancer une consultation pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire polyvalent (banque alimentaire, crèche, personnel...) électrique ou hybride de type ludospace.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Nelly, DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie,
LHERMENIER Sandrine, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle PELLETIER Marie-Claude,
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, STAUDER Jean- Denis
Excusés : Mmes BOURSIQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), GRATON Sabrina, SIGNAT Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, DOUBLET Michel, MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), VIDAL Patrick
Date de la convocation : 3 juin 2021
Présents : 26
Votants : 28
Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

TOURISME : CONVENTION 2021 ABBAYE DE TRIZAY

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entérinée par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant la mission touristique déléguée au syndicat d'initiative de l'Abbaye de Trizay depuis 2018,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention d'objectifs et de moyens 2021 et l'octroi de la subvention à l'Abbaye de Trizay inscrite dans la convention précitée pour la somme de 40 000€.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

AR PREFECTURE

017-241700517-20210610-95_2021-DE
Regu le 24/06/2021

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Les-Saintes.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick M. **RAFFE** David, Vice-Présidents
Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DU CAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie,
LHERMENIER Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle **PELLETIER** Marie-Claude,
Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul,
GANDAUBER Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER**
Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), **GRATON** Sabrina, **SIGNAT** Lyliane, Mrs
ALVAREZ Pascal, **DOUBLET** Michel, **MICHAUD** Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), **VIDAL** Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

ADHESION EPTB 2021

Considérant la gestion de l'eau et les sujets ayant trait à la prévention des inondations comme prioritaires et l'adhésion à l'EPTB Charente par délibération du 6 février 2018,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la cotisation annuelle d'un montant de 3 183€.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président

 Cœur de Saintonge
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD

